

## Compte rendu de la séance du 8 juin 2020 à 20 H 00

**PRESENTS :** FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne – VIEUDRIN Pascal – BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques – DALLY Florian – BOUDET Valérie – Malfart Frédéric - TOURNAYRE Olivier – VUILLOT Barbara – CHAUVEAU Emmanuelle – JACQUOT Sabrina - DELORME Bertrand – LEGOUGE Françoise – MAITRE Fabrice

### ABSENTS EXCUSES :

Date de la convocation : 3 juin 2020

Secrétaire de séance : Sabrina JACQUOT

### ELECTIONS des DELEGUES aux DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Madame le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de délégués pour siéger auprès des différents syndicats intercommunaux. Elle rappelle qu'un document de synthèse de présentation de ces différentes instances a été transmis avec la convocation au conseil municipal.

Après vote, sont élus :

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'Energie et de E-Communication de l'AIN :**

1 délégué titulaire : Christian FONTAINE  
1 délégué suppléant : Edna TREIBER-FERBER  
1 délégué suppléant : Françoise LEGOUGE

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX AIN-VEYLE-REVERMONT :**

2 délégués titulaires : Patrice PERROTIN – Valérie BOUDET  
2 délégués suppléants : Pascal VIEUDRIN – Anne SOULARD

- **SYNDICAT du BASSIN VERSANT de la REYSSOUZE : proposés à la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse (CA3B) suite à la compétence GEMAPI obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont les communautés de communes ou d'agglomération qui désignent leurs représentants dans le comité syndical**

2 délégués titulaires : Anne SOULARD – Florence BEAUDET  
2 délégués suppléants : Florian DALLY – Christian FONTAINE

- **SR3A : Syndicat Ain Aval et Affluents (ex Syndicat Basse Vallée de l'Ain et Syndicat du Suran)**

Par le biais de CA3B, pour l'instant aucune indication n'a été transmise par ce syndicat. Il sera procédé à l'élection prochainement.

### **AUTRES ORGANISMES**

- **Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication : déploiement du réseau Li@in**

Il y a lieu de désigner un référent au sein de la commune (élu ou agents de la commune), qui facilitera les déploiements et aura notamment pour missions de :

- faciliter la délivrance des permissions de voirie et des arrêtés de circulation relatifs aux travaux de déploiement
- obtenir les droits de passage auprès des particuliers concernés
- veiller à la mise à jour permanente du module RADS intégrant les nouvelles constructions et autoriser le SIEA à utiliser ces données pour le dimensionnement du réseau
- être le garant de la bonne prise en compte des attentes de la commune lors du déploiement et représenter la mairie en cas d'évolution du programme sur un ou plusieurs secteurs communaux
- participer à une demi-journée d'information sur les caractéristiques d'un déploiement fibre
- participer aux 3 ou 4 réunions
  - o lancement et réception des études
  - o lancement et réception des travaux
  - o éventuellement : aide à la résolution des blocages
- gérer la communication sur le déploiement auprès des administrés
- co-organiser avec l'ensemble des financeurs, les inaugurations potentielles d'armoires de rue, les communications sur l'arrivée de la fibre, la réunion publique pour la commercialisation du réseau, les réunions dédiées à l'information des zones d'activités.

Madame le maire propose de désigner Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des réseaux ainsi que deux autres personnes. Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne Christian FONTAINE avec Pascal VIEUDRIN et Françoise LEGOUGE

- **Centre National Action Sociale (pour le personnel communal) :** une réunion par an

1 élu délégué CNAS : Cécile CÔTE  
1 délégué du collège des agents : Nathalie DAMIEN

2 délégués : • **ECOLE de MUSIQUE INTERCOMMUNALE :**  
Bertrand DELORME et Anne SOULARD

• **RÉFÉRENT AMBROISIE :**  
1 référent : Pascal VIEUDRIN  
Des formations par le biais de l'ARS seront organisées.

• **CORRESPONDANT DÉFENSE :**  
1 correspondant : Christian FONTAINE

• **RÉSEAU d'AIDES SPÉCIALISÉES aux ÉLÈVES en DIFFICULTÉ (RASED) :**  
1 délégué : Sabrina JACQUOT

#### **ELECTION de la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES**

Madame le maire invite le conseil municipal, conformément à l'article L 1411-5 b du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à procéder à l'élection de la commission d'Appel d'Offres

- Président : Brigitte DONGUY
- Sont élus
  - 3 titulaires : Edna TREIBER-FERBER – Patrice PERROTIN – Olivier TOURNAYRE
  - 3 suppléants : Florence BEAUDET – Barbara VUILLOT – Jean-Jacques FALAISE

#### **COMPOSITION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

Madame le maire fait part au conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal qui exerce dans chaque commune des attributions à vocation sociale. Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres élus et nommés 4 minimum et 8 maximum. Proposition 10 personnes (5+5)

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe la composition du conseil d'administration comme suit :

- le président
- 5 membres maximum élus du conseil municipal
- 5 membres maximum extérieurs du conseil municipal nommés par le maire, participants à des actions de prévention ou de développement social.

#### **ELECTION des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

Madame le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 5 membres pour former le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont élus :

- Cécile CÔTE
- Barbara VUILLOT
- Christian FONTAINE
- Florence BEAUDET
- Emmanuelle CHAUCHEAU

Les membres extérieurs seront nommés ultérieurement par madame le maire et seront :

Mesdames Delphine GROBON, Annie DUPRAT, Marie-Claude CONTET, Jacqueline JAYR et Monsieur Jean-Pierre GIRARD.

#### **ELECTIONS aux DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le maire invite le Conseil Municipal à procéder, suivant les articles L 2121-21 à L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation des différentes commissions communales ainsi que des membres qui y siègeront, madame le Maire étant président de droit, un vice-président sera nommé dès l'installation de la commission :

- **COMMISSION TRAVAUX :**

*Sous commission : Elaboration devis + suivi des Travaux*

Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN - Jean-Jacques FALAISE – Pascal VIEUDRIN – Françoise LEGOUGE – Fabrice MAITRE

*Sous commission : matériel (optimisation maintenance matériel communal)*

Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN – Pascal VIEUDRIN

*Sous commission : voirie (élaboration des devis- suivi des travaux)*

Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN – Olivier TOURNAYRE - Pascal VIEUDRIN – Fabrice MAITRE

*Sous commission : réseaux humides (suivi travaux Eaux Usées CA3B et Eau Potable Syndicat des eaux et Eaux Pluviales)*

Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN – Pascal VIEUDRIN – Jean-Jacques FALAISE

Sous commission : patrimoine (patrimoine, consultation entreprises, suivi des travaux)  
Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN – Florian DALLY - Pascal VIEUDRIN – Valérie BOUDET  
Sous commission : déneigement (organisation et mise en œuvre du protocole de déneigement)  
Brigitte DONGUY - Patrice PERROTIN – Olivier TOURNAYRE - Pascal VIEUDRIN  
Sous commission : réseaux secs (suivi études et travaux sur réseaux électriques, suivi études et travaux d'éclairage public)  
Brigitte DONGUY + Christian FONTAINE – Edna TREIBER-FERBER - Olivier TOURNAYRE –  
Françoise LEGOUGE  
Sous commission : fibre optique (suivi déploiement par le Syndicat d'Energie et de E-communication)  
Brigitte DONGUY - Christian FONTAINE –Pascal VIEUDRIN – Françoise LEGOUGE  
Sous commission : Nouvelles technologies – informatique - communication (Analyse des besoins matériels, logiciels, applications) Brigitte DONGUY - Christian FONTAINE – Françoise LEGOUGE –  
Fabrice MAITRE

- **COMMISSION URBANISME :**

Sous-commission : Plan Local d'Urbanisme – analyse et réponses aux recours et autorisations d'Urbanisme (analyse des demandes – relations avec le pôle ADS)  
Brigitte DONGUY – Bertrand DELORME - Anne SOULARD - Florian DALLY – Florence BEAUDET –  
Fabrice MAITRE  
Sous-commission : remembrement forestier – aménagement foncier (élaboration et mise en œuvre du projet de remembrement)  
Brigitte DONGUY – Bertrand DELORME - Florian DALLY – Pascal VIEUDRIN  
Sous-commission : études technico-économiques des projets  
Brigitte DONGUY – Edna TREIBER-FERBER – Cécile CÔTE – Emmanuelle CHAUVEAU – Valérie BOUDET – Olivier TOURNAYRE

- **COMMISSION FINANCES :** élaboration et suivi des budgets

Brigitte DONGUY – Christian FONTAINE – Emmanuelle CHAUVEAU – Frédéric MALFART – Valérie BOUDET – Fabrice MAITRE

- **COMMISSION SCOLAIRE :**

Sous-commission : analyse des besoins – équipement des classes – relation avec l'équipe enseignante (conseil d'école)  
Brigitte DONGUY – Cécile CÔTE – Barbara VUILLOT – Sabrina JACQUOT – Florence BEAUDET –  
Françoise LEGOUGE  
Sous-commission : conseil municipal d'enfants (élection – animation)  
Brigitte DONGUY – Cécile CÔTE – Barbara VUILLOT – Florence BEAUDET – Anne SOULARD

- **COMMISSION COMMUNICATION :** politique, moyens, supports de communication

Brigitte DONGUY – Edna TREIBER-FERBER - Cécile CÔTE – Frédéric MALFART – Sabrina JACQUOT – Fabrice MAITRE – Françoise LEGOUGE

- **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :** relation avec les associations

Brigitte DONGUY – Patrice PERROTIN – Valérie BOUDET – Sabrina JACQUOT - Pascal VIEUDRIN

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il faut une participation active de tous, les commissions devant être vivantes et tous doivent se sentir concernés.

Fabrice MAITRE demande que lorsqu'il y a des travaux dans un hameau, que le ou les élus du hameau concerné en soient informés.

Frédéric MALFART demande qu'une information soit également donnée quand un rendez-vous à lieu sur le terrain.

Christian FONTAINE indique au conseil municipal qu'une fiche de demande d'intervention pour travaux doit être complétée par les habitants et élus, et envoyée ou déposée en mairie. L'adjoint en charge des travaux déterminera la priorité de l'intervention. Cette fiche est sur le site internet de la commune et sera diffusée à chaque élu.

L'élection au sein du comité consultatif pour le Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de Saint Martin du Mont, se fera lors du prochain conseil municipal.

## VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES

Madame le maire informe le conseil municipal que le budget primitif a été voté le 9 mars 2020, avec un montant estimé des contributions directes à percevoir (article 73111 taxes foncières) de 599 000 €.

En effet, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 « n° 1259 » n'a été transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, que le 13 mars 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, les communes ont jusqu'au 3 juillet 2020 pour procéder au vote des taux de contributions directes.

La réforme de la taxe d'habitation, entrant en application à compter de 2020, les communes doivent délibérer uniquement sur les taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti.

Christian FONTAINE maire-adjoint présente au conseil municipal les différentes données ainsi que la fiche synthétisant l'évolution des bases d'imposition et des taux entre 2015 et 2020.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION															
BASES	habitation				foncier bâti				foncier non bâti				total 3 taxes		allocation compensation 4 taxes
	base	% vs A-1	taux	produit	base	% vs A-1	taux	produit	base	% vs A-1	taux	produit	bases actualisées par la loi	% vs A-1	
2015	prévision	1 255 000			1 475 000			177 120 €	89 400			42 327 €		455 111 €	
	réel	2 366 317	10,3	181 259 €	1 464 219	12	178 106 €	89 727	47,24	42 387 €	0	401 752 €			
2016	prévision	2 427 000			1 593 000			160 360 €	90 400			42 705 €		494 889 €	20 269 €
	réel	2 348 145	11,2	262 992 €	1 514 666	12	181 759 €	90 472	47,24	42 738 €	0	516 818 €			
2017	prévision	2 387 000			1 594 000			151 280 €	90 400			42 705 €		520 425 €	25 493 €
	réel	2 343 643	12	281 237 €	1 597 911	12	191 749 €	90 471	47,24	43 832 €	0	516 818 €			
2018	prévision	2 428 000			1 635 000			211 896 €	92 400			44 355 €		550 024 €	26 380 €
	réel	2 433 731	12,2	296 915 €	1 645 176	12,16	213 214 €	92 048	48	44 183 €	0	554 312 €			
2019	prévision	2 525 000			1 703 000			220 709 €	94 800			45 504 €		587 269 €	27 402 €
	réel	2 613 086	12,7	331 861 €	1 708 486	12,16	221 419 €	94 379	48	45 301 €	0	598 581 €			
2020	prévision	2 420 000			1 765 000			228 744 €	95 400			45 888 €		274 632 €	26 394 €
	réel	0					0 €		48	0 €	0	0 €		612 452 €	337 820 €

	Taux 2016	Produit correspondant en 2016	Taux 2017	Produit correspondant en 2017	Taux 2018	Produit attendu 2018	Taux 2019	Produit attendu 2019	Taux 2020	Produit Attendu 2020
Taxe Habitation	11,20%	271 824 €	12,00%	286 440 €	12,20%	288 960 €	12,70 %	321 056 €		compensation
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	12,00%	180 360 €	12,00%	191 280 €	12,96%	211 896 €	12,96 %	220 709 €	12,96 %	228 744 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47,24%	42 705 €	47,24%	42 705 €	48,00%	45 830 €	48,00 %	45 504 €	48,00 %	45 888 €
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>		<b>494 889 €</b>		<b>520 429 €</b>		<b>546 686 €</b>		<b>587 269 €</b>		<b>274 632 €</b>

### Rappel des taux actuels :

- taxe foncière sur propriétés bâties 12,96 % base 1 765 000 produit attendu 228 744 €
- taxe foncière propriétés non bâties 48,00 % base 95 600 produit attendu 45 888 €

Soit total 274 632 €

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation à percevoir en compensation par l'Etat est de :

Base d'imposition prévisionnelles 2020 → 2 660 000 12.70 % soit 337 820 € de compensation

**Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 612 452 €**

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux actuels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels.

Il est précisé que les taux n'augmentent pas mais les bases d'imposition sont réactualisées chaque année par les services fiscaux.

D'autre part, il est rappelé que juridiquement et techniquement, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA 3B) avait l'obligation d'uniformiser sur l'ensemble du territoire intercommunal une taxe unique. Validée en Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) finançant la gestion des déchets, la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif ainsi que les déchetteries, a été fixée au taux de 8,86 % (contre 10,3 % en 2014), ainsi la Redevance Incitative a été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En 2020, les habitants devront régler le dernier quadrimestre de l'année 2019 de la Redevance Incitative ainsi qu'en fin d'année la TEOM.

Il est rappelé que les notes de présentation brèves et synthétiques des comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020, expliquant en partie à quoi correspond un budget ont été jointes à la convocation du conseil municipal.

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 25 € 53 pour des sommes non entièrement encaissées en 2016 et 2017, sur montant total de 241 € 43.

Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
154,80	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
37,80	0,44	RAR inférieur seuil poursuite
4,20	4,20	RAR inférieur seuil poursuite
24,64	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
19,99	19,99	RAR inférieur seuil poursuite
241,43	25,53	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur la somme de , 25 € 53.

### TIRAGE AU SORT DES JURES d'ASSISE 2021

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 3 personnes en vue de la préparation de la liste 2021 des jurés d'assises. Toutes les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort un nombre de nom triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour St Martin), ces noms, prénoms, dates de naissance et profession sont ensuite transmis au secrétariat du greffe de la cour d'assises du tribunal judiciaire. La mairie informe les personnes concernées, dont seulement une sera retenue par le tribunal.

Conditions : avoir 23 ans (né entre 1998 et 1951), les personnes de plus de 70 ans en cas de tirage au sort pourront demander une dispense.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITÉ et de E-COMMUNICATION

Christian FONTAINE, maire-adjoint, informe le conseil municipal qu'une étude détaillée a été réalisée

- pour le remplacement du poteau d'éclairage et du luminaire vers le Monument aux Morts (suite à chute du poteau)



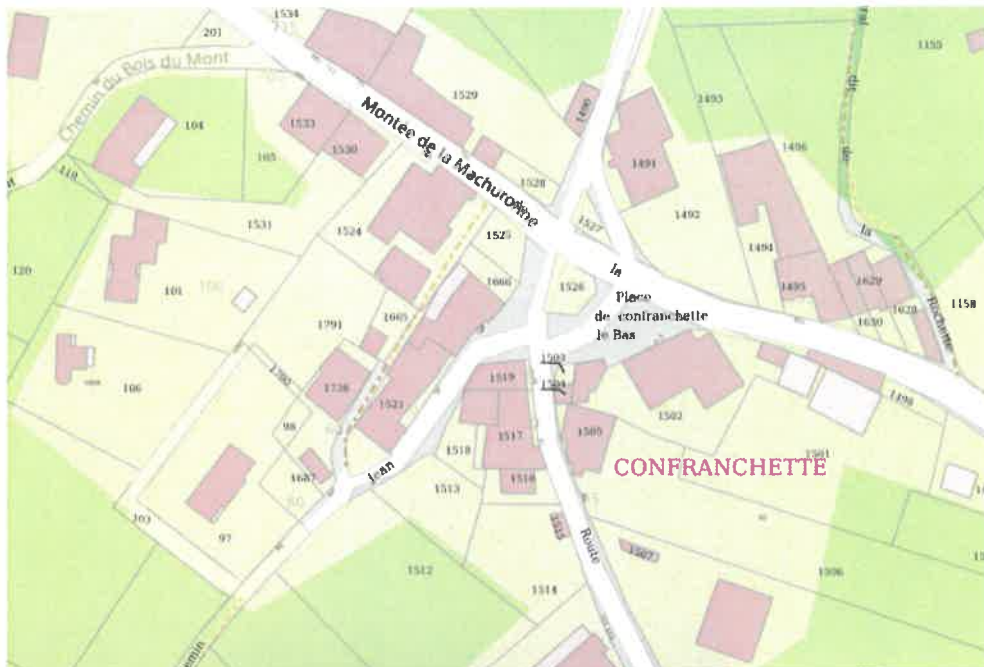
Suite à l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication, le plan de financement s'établirait ainsi :

Montant des travaux TTC	2 000.00 €
Soit H.T	1 666.67 €
Dépense subventionnable	1 373.00 €
Participation du Syndicat	823.80 €
Fonds de compensation de la TVA	328.08 €
Dépenses à la charge de la Commune (article 65548 en fonctionnement)	848.12 €
(appel de fonds 85 % 720,90 €)	
Total	2 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation des travaux et le financement proposé par le Syndicat.

- Etude pour extension éclairage public à Confranchette le Bas « chemin Derrière Jean Monin »





#### **Variante 1 avec sodium**

Suite à l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication, le plan de financement s'établirait ainsi :

Montant des travaux TTC	2 900.00 €
Soit H.T	2 416.67 €
Dépense subventionnable	610.00 €
Participation du Syndicat	366.00 €
Fonds de compensation de la TVA	475.72 €
Dépenses à la charge de la Commune (article 65548 en fonctionnement) (appel de fonds 85 % 1 749.54 €)	2 058.28 €
<b>Total</b>	<b>2 900.00 €</b>

#### **Variante 2 avec 3 LED**

Suite à l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication, le plan de financement s'établirait ainsi :

Montant des travaux TTC	4 500.00 €
Soit H.T	3 750.00 €
Dépense subventionnable	1 830.00 €
Participation du Syndicat	1 098.00 €
Fonds de compensation de la TVA	738.18 €
Dépenses à la charge de la Commune (article 65548 en fonctionnement) (appel de fonds 85 % 2 264.25 €)	2 663.82 €
<b>Total</b>	<b>4 500.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation des travaux et le financement proposé par le Syndicat pour la variante n°2 avec 3 LED.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal que les pièces détachées pour les lampes sodium ne sont plus fabriquées, les lampes LED remplaceront progressivement le parc d'éclairage public.

Fabrice MAITRE informe que le luminaire « chemin sur la Ville » ne fonctionne pas depuis un certain temps. La demande d'intervention a été faite auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité, il y a lieu de vérifier auprès du Syndicat les causes de ce dysfonctionnement.

#### **TRAVAUX DIVERS**

Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux donne connaissance des différents dossiers en cours :

- Ecole maternelle

Problème sur les protections de l'aire de jeux située dans la cour de l'école. Une demande de devis est en cours (les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires).

- Bâtiment périscolaire

Les vitres fendues sont à remplacer.

- Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Veyle Revermont.

Les travaux de goudronnage suite au renforcement du réseau d'eau sont en cours à Gravelles. Les élus de ce hameau demandent à ce que ce dossier soit suivi de près compte tenu de différents problèmes. Il est demandé que les résultats soient les mêmes qu'avant les travaux et que de l'enrobé soit mis. Olivier TOURNAYRE informe les élus qu'il y a des voies où il n'est pas nécessaire de mettre un enrobé que le bicouche est suffisant.

- Fuite d'eau au restaurant la Cour de Récré

Une infiltration d'eau provenant du chéneau de la mairie a engendré des dégâts dans la réserve du restaurant, vers le compteur électrique. Un devis a été demandé, les travaux seront réalisés avec une prise en charge par l'assurance de la commune.

- Conduite fontaine de Salles sur terrain privé

Une conduite alimentant la fontaine de Salles, vers chez Gouverneur, a été cassée lors de travaux de terrassement en vue de l'installation d'une piscine sur terrain privé. Une dérivation sera faite par les agents techniques.

- Chéneaux de l'école élémentaire

Ils seront changés début juillet.

- Salle multi-activités

Un rendez-vous est prévu avec l'architecte pour faire le point sur divers dysfonctionnements. Jean-Jacques FALAISE fait part qu'un état des lieux est à faire au plus tard un an après la réception des travaux.

Fabrice MAITRE informe le conseil municipal que des vigneron de Gravelles ont soulevé le problème d'écoulement des eaux dans les vignes, sur chemin privé. Patrice PERROTIN propose de les rencontrer avec Fabrice MAITRE. A noter que sur la partie basse arrivant sur le chemin du Clos, le problème a été soulevé à l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Gestion des Eaux pluviales dont la Communauté d'Agglomération à la charge, et qu'une étude sera diligentée par la Communauté d'Agglomération.

Jean-Jacques FALAISE fait remarquer le problème de sécurité suite à l'installation d'un panneau sens unique chemin de Raz Ténevin. Les panneaux seront cachés, et l'arrêté de circulation sera rectifié.

### **COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS**

Cécile CÔTE maire-adjoint en charge des affaires scolaires, informe le conseil municipal sur l'accueil des élèves pendant la crise sanitaire.

Le 17 mars l'école a été réquisitionnée pour les enfants des personnels soignants.

Puis afin de permettre la reprise partielle de l'école le 12 mai, le protocole sanitaire a été mis en place, avec déménagement de chaque classe pour ne laisser qu'un maximum de 15 tables, matérialisation des sens de circulation, achat de matériel pour la désinfection deux fois par jour des locaux.

La cantine n'a pas été réouverte, les enfants amènent leur pique-nique. Il n'est pas demandé aux parents une participation financière pour la prise en charge de la surveillance des enfants pendant le temps du repas, pause méridienne.

Pour la garderie périscolaire, l'accueil se fait vers l'école primaire et non au centre au Farget.

Les mesures prises pour le COVID sont un coût supplémentaire très important. Un bilan financier sera établi en fin de crise, et lorsque la commune aura tous les éléments à sa disposition.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, Fabrice MAITRE demande comment peuvent être utilisées les salles associatives, la réponse est : s'il s'agit d'un lieu privé pas de problème alors que s'il s'agit d'un lieu public il ne faut pas plus de 10 personnes avec distanciation et désinfection.

La fête du 14 juillet organisée par le comité des fêtes est annulée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Débroussailleuse

Patrice PERROTIN informe le conseil municipal qu'un devis pour la réparation de la débroussailleuse a été établi pour un montant de 694 € T.T.C. Il informe le conseil municipal que deux devis ont été demandés pour le remplacement de ce matériel, l'entreprise GARRY a été retenue pour la fourniture d'une débroussailleuse porte-dos ECHO 42 CC pour un montant de 837,25 € T.T.C.

- Ancien piano salle des fêtes

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'achat de ce matériel.

Un rendez-vous sera pris avec la personne intéressée, le tarif sera négocié, s'agissant d'un professionnel ce matériel ne peut pas être donné.

- Fontaine, lavoir de Soblay

Sabrina JACQUOT demande quand le lavoir va être remis en eau.

Edna TREIBER-FERBER indique qu'il y a lieu de retrouver l'endroit où la canalisation gravitaire est cassée. Les recherches sont en cours, lorsque la localisation sera faite un piquage sera réalisé avec le passage d'un furet.

Jean-Jacques FALAISE propose de questionner les « anciens » du secteur qui auraient des informations sur la construction de ce réseau d'alimentation.

Divers problèmes sont soulevés :

- vitesse excessive de Soblay à Châteauvieux : le problème de la vitesse excessive est rencontré sur tout le territoire de la commune. A voir pour réinstaller le radar pédagogique.
- Terrain remblayé à Soblay : Fabrice MAITRE demande si les travaux sont terminés ou pas car la route est glissante quand il pleut.

Divers dates sont données pour des réunions de commissions :

- commission urbanisme : mercredi 17 juin à 19 H
- commission communication : jeudi 18 juin à 20 H
- commission scolaire : mardi 23 juin à 19 H

  
Le Maire  
**Brigitte DONGUY**

